

# Registre d'accessibilité de la préfecture de la Haute-Vienne

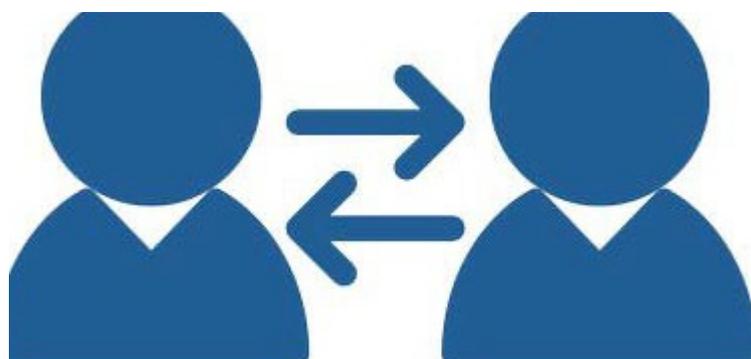


## La préfecture de la Haute-Vienne est conforme aux exigences de la réglementation d'accessibilité d'un établissement recevant du public

Les locaux sont accessibles au public et sont équipés  
pour répondre aux besoins.



Le personnel est à votre écoute et peut, à votre  
demande, vous aider dans vos démarches.



Ce registre est à votre disposition pour consultation.

# S O M M A I R E

## PREAMBULE

1-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'ETABLISSEMENT

2-LES MODALITES DE L'ACCUEIL

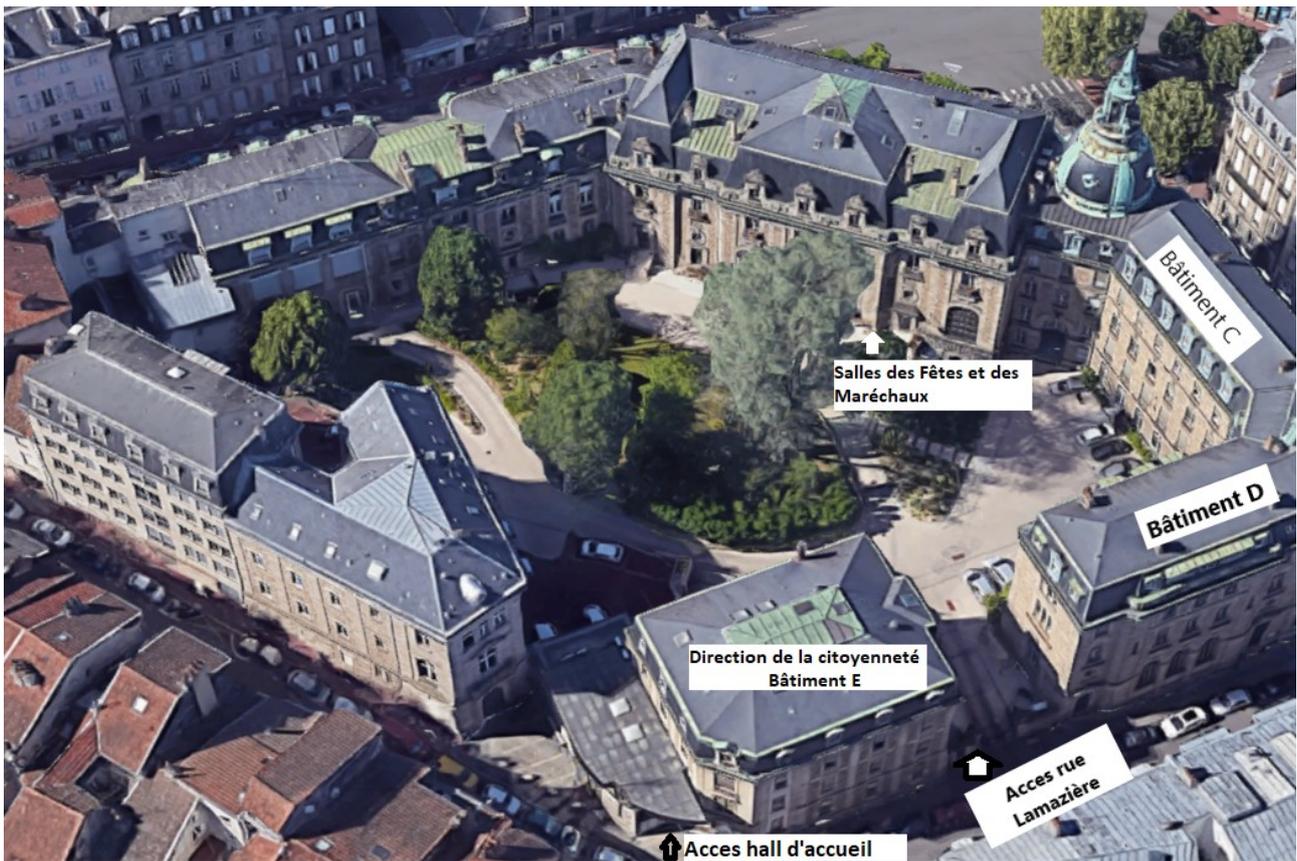
3-POUR SE RENDRE EN PREFECTURE

4-LES ACCES et CIRCULATION

5-EQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITE DU HALL D'ACCUEIL

6-LES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

# PREAMBULE



Vue aérienne de l'îlot Préfecture

Le site de la préfecture est constitué de plusieurs bâtiments. Sont classés ERP 5ème catégorie :

- Le bâtiment E dont l'entrée est située 12 rue des Combes,
- la salle des Fêtes de la préfecture et la salle des maréchaux,
- Les salles des réunions situées au rez-de-chaussée des bâtiments C et D, à savoir la salle Maryse Bastié, la salle Turgot, la salle Erignac et la salle Marianne.

# 1-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'ETABLISSEMENT

*Raison sociale* : Préfecture de la Haute-Vienne

*Adresse physique*: 12 rue des Combes  
87000 Limoges

*Adresse postale* : 1 rue de la Préfecture  
CS 93113  
87031 LIMOGES CEDEX 1

*Téléphone* : 05 55 44 18 00

*mél* : pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr

*Site internet* : [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)

*Nom du représentant*: Mme la Préfète de la Haute-Vienne

L'établissement possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol): oui

Existe-t-il un registre de sécurité: oui

## 2-MODALITES DE L'ACCUEIL

L'entrée du hall d'accueil de la préfecture est situé 12 rue des Combes. Sur rendez-vous ou convocation, l'utilisateur peut y accéder les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16 h.

## 3-POUR SE RENDRE EN PREFECTURE

### **Vous souhaitez bénéficier d'un service de transport adapté**

Handibus de la TCL, société de Transport en commun de Limoges Métropole propose un service de transport adapté pour les personnes en situation de handicap ou les personnes à mobilité réduite. Le véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous emmène dans les communes Aureil, Boisseuil, Bonnac la Côte, Chaptelat, Condat sur Vienne, Couzeix, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Le Palais sur Vienne, Le Vigen, Limoges, Panazol, Peyrilhac, Rilhac Rancon, St-Gence, St-Just le Martel, Solignac, Veyrac ou Verneuil sur Vienne.

Pour en savoir plus et réserver un véhicule, rendez-vous sur [.https://www.stcl.fr/fr/handibus/34](https://www.stcl.fr/fr/handibus/34)

### **Vous vous déplacez avec votre véhicule personnel**

Des places de stationnement réservées sont à votre disposition devant et autour de la préfecture. Deux places de parking sont situées rue Lamazière, à proximité de l'accueil général.

Pour en savoir plus sur les places de parking disponibles à proximité de la préfecture, vous pouvez consulter l'application sur le site de la ville de Limoges qui répertorie l'ensemble des

places de stationnement réservées  
[https://sig.limoges.fr/applications/emplacement\\_pmr/](https://sig.limoges.fr/applications/emplacement_pmr/)

Si vous possédez un smartphone, vous pouvez télécharger l'application "parking" développée par handicap.fr : [rendez-vous ici pour plus d'informations sur l'application parking de handicap.fr](#)

## 4 – ACCES ET CIRCULATION

### ACCES AU HALL D'ACCUEIL ET AUX ETAGES DU BÂTIMENT DE LA DIRECTION DE LA CITOYENNETE

L'entrée par la rue des Combes donne un accès direct au hall d'accueil de la préfecture situé dans le bâtiment E qui abrite la direction de la citoyenneté.

Dans ce hall :

- les guichets permettant de recevoir les personnes de nationalité étrangère pour leur renouvellement de carte de séjour, les récépissés ou leur première demande de carte de séjour sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- l'espace point numérique situé dans le hall est également accessible aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer.

Les services situés dans les étages (asile, guichet unique des demandeurs d'asile, naturalisations, commissions médicales des permis de conduire, suspensions des permis de conduire, professions réglementées, élections...) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) au moyen de l'ascenseur.

Le bâtiment dispose de sanitaire accessible et équipé pour les personnes à mobilité réduite au niveau du hall d'accueil.

## **ACCES A LA SALLE DES FÊTES ET A LA SALLE DES MARECHAUX**

Ces salles vont faire l'objet d'importants travaux qui débuteront fin 2022. D'ici fin 2023 ces deux salles seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## **ACCES AUX SALLES DE REUNION DES BÂTIMENTS C ET D**

Les personnes invitées à des réunions se déroulant dans les salles situées au rez-de-chaussée des bâtiments C et D se présentent aux portails situés 6 rue Lamazière. Cet accès est sécurisé. Un interphone extérieur permet à l'utilisateur de signaler sa présence au poste de garde qui actionne l'ouverture du portillon. Les salles de réunion Maryse Bastié, Turgot, Erignac et Marianne sont accessibles par la cour intérieure de la préfecture.

Sur demande les personnes à mobilité réduite peuvent entrer avec leur véhicule motorisé dans la cour intérieure.

Un sanitaire accessible et équipé PMR est à leur disposition au niveau bas du bâtiment C grâce à un élévateur PMR.

## **5- EQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITE DU HALL D'ACCUEIL**

### **ASCENSEUR**

L'ascenseur du bâtiment E abritant le hall d'accueil et les services de la direction de la citoyenneté est accessible aux personnes en situation de handicap et dessert l'ensemble des étages.

Cet équipement fait l'objet d'un suivi d'entretien et de maintenance régulier par le pôle patrimoine et logistique du Secrétariat Général Commun Départemental.

### **BOUCLE MAGNETIQUE PORTATIVE**

Une boucle magnétique portative est à disposition au niveau du hall d'accueil. Elle est disponible sur demande auprès de l'agent de sécurité ou des agents assurant l'accueil.

### **PHOTOMATON**

Le photomaton situé dans le hall peut être utilisé par des personnes ayant un handicap moteur, visuel, auditif ou mental.

## **6-PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

L'espace point numérique situé dans le hall est également accessible aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer. Des volontaires services civiques sont présents pour accompagner l'utilisateur à réaliser ses démarches en ligne.

L'agent de sécurité, les services civiques et plus généralement l'ensemble des agents en contact avec le public sont sensibilisés à la nécessité d'adapter leur accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

À la demande de l'utilisateur en situation de difficulté ils peuvent l'accompagner de façon personnalisée pour réaliser dans les meilleures conditions sa démarche.

Les personnes en situation de handicap se rendant à des réunions ou rendez-vous peuvent demander un accompagnement personnalisé lors de leur arrivée au poste de garde.